

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2026-SGAD/BE-057 en date du 17 mars 2026, une enquête publique est ouverte pendant **38 jours consécutifs du 04 mai 2026 (14h00) au 10 juin 2026 (17h00)**, dans la commune de CERNAY sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS FERME EOLIENNE DE CERNAY pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « Ferme éolienne de Cernay », composé de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de CERNAY, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé en mairie de CERNAY afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

Lundi : 14h00/17h00
Mardi : 14h00/17h00
Mercredi : 14h00/17h00
Vendredi : 13h30/15h30

Monsieur Pierre DOLLE, retraité de la police nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 02 mars 2026, recevra en personne en mairie de CERNAY les observations du public :

- Lundi 04 mai 2026 de 14h00 à 17h00
- Mardi 19 mai 2026 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 27 mai 2026 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 03 juin 2026 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 10 juin 2026 de 14h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de CERNAY – 16 bis Route de Lencloître - 86140 CERNAY - siège unique de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-7255@registre-dematerialise.fr** (contributions adressées par courriel / e-mails publiés sur le registre dématérialisé par la Société Préambles une fois par jours les jours ouvrés. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé **<https://www.registre-dematerialise.fr/7255>** et donc visibles par tous).

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-dematerialise.fr/7255>** (mini site internet -consultation et dépôt de contributions directement sur le registre dématérialisé et consultation du dossier d'enquête publique)

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairie de CERNAY pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS FERME EOLIENNE DE CERNAY – 770 Rue Alfred Nobel – 34000 MONTPELLIER
Mme Coralie FORT – fort@energiter.fr – 06 48 40 32 22